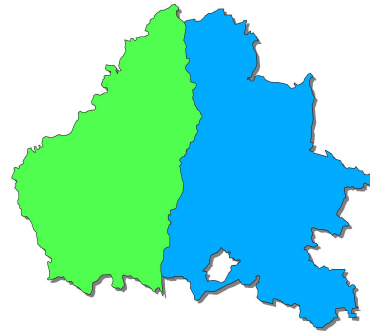


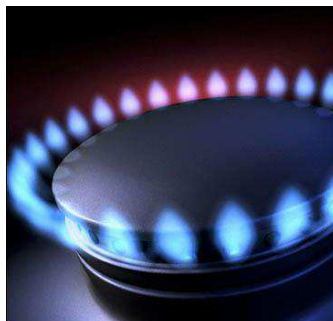
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ POUR



LES COLLECTIVITÉS DE L'ARDECHE ET DE LA DRÔME



I. DISPARITION DES TARIFS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ ENTRE 2014 ET 2015





Energie: disparition des TRV (Tarifs Réglementés de Vente)

- **Le compte à rebours a commencé**

- **Gaz**

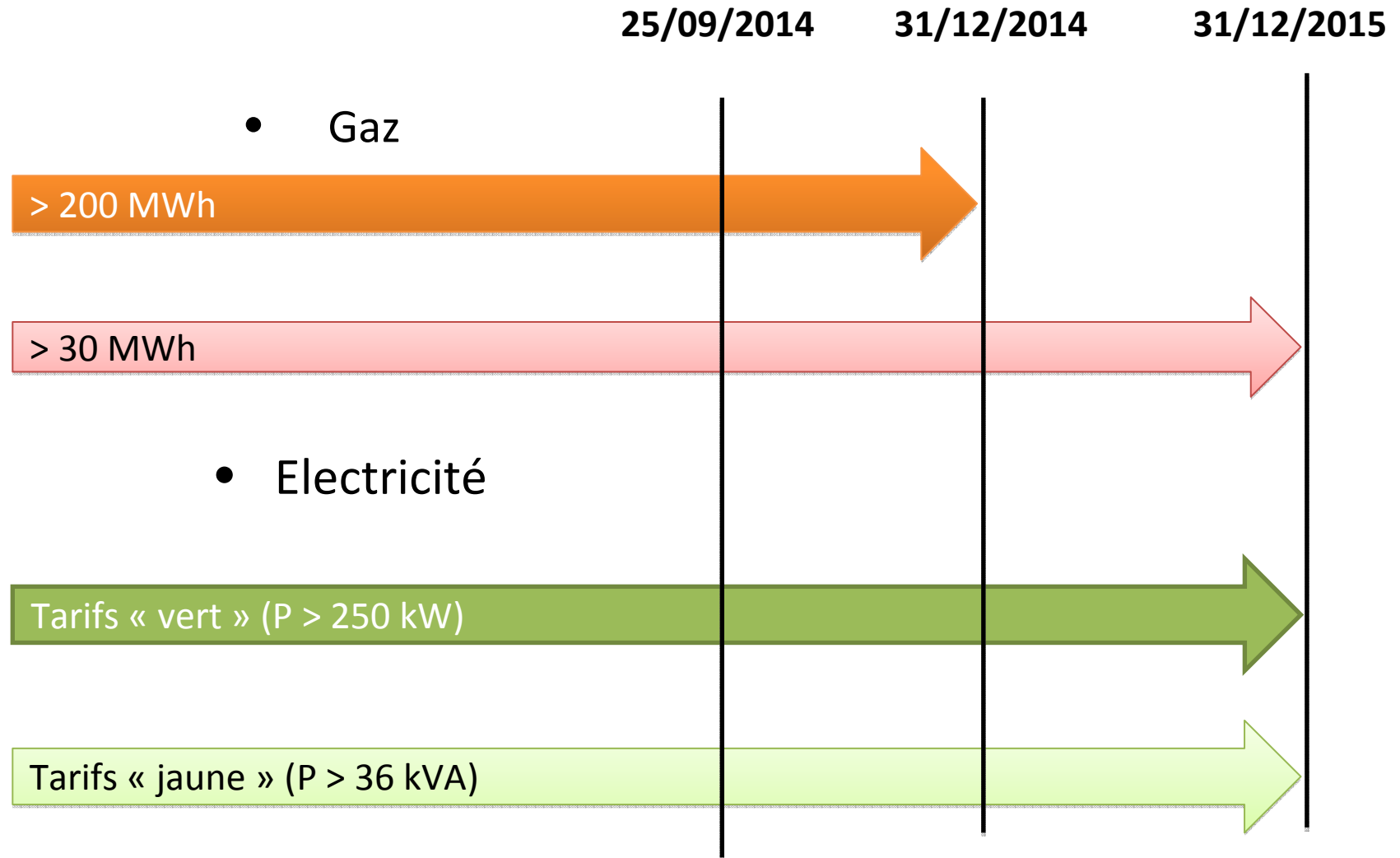
- **Fin des tarifs si consommation > 200 MWH fin 2014**
 - **Fin des tarifs si consommation > 30 MWH fin 2015**
 - Loi Consommation (mars 2014)

- **Electricité**

- **Fin des tarifs « jaune » et « vert » (puissance supérieure à 36 kVA) fin 2015**
 - Loi portant Nouvelle organisation du marché de l'électricité (décembre 2010)



Disparition des TRV : calendrier





200 MWh, 30 MWh... Gaz : qui est concerné?



Théâtre: 700 MWh



Piscine: 1.600 MWh

Certains bâtiments publics sont concernés dès fin décembre 2014



200 MWh, 30 MWh... Gaz: qui est concerné?



Crèche: 100 MWh



Ecole: 250 MWh



Fin des TRV : que faut-il faire?

- **Signer des contrats à prix de marché**
 - les acheteurs devront « *avoir signé avant l'échéance de disparition un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.* »
- **... pour ne pas risquer d'interruption**

Sinon, ils s'exposent « *à subir une interruption de fourniture de gaz puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture de gaz.* »

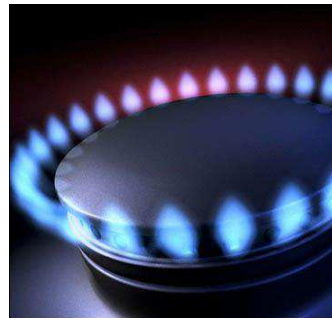


Fin des TRV: mise en concurrence obligatoire

- **Définir ses besoins en tant qu'acheteur public**
 - Recenser les bâtiments concernés
 - Indiquer les informations associées aux Points de Comptages (n° , CAR, profil...),
- **Mettre en concurrence les fournisseurs**
 - Pour les organismes soumis au code des marchés publics, il faut « *lancer au plus tôt la procédure pour choisir un nouveau contrat de fourniture de gaz à prix de marché.* »
 - ***Il n'est pas possible de contracter avec un fournisseur sans avoir mis en concurrence***

II. LA PROPOSITION DU SYNDICAT D'ENERGIES DE L'ARDECHE :

UN GROUPEMENT D'ACHAT



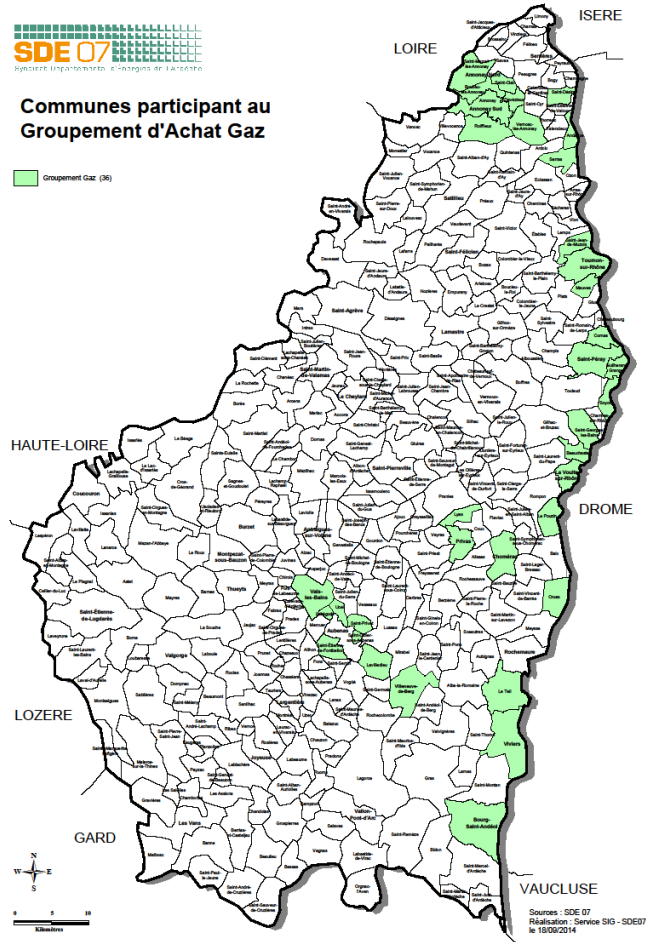


Pourquoi un groupement d'achat ?

- **Faire baisser les prix, grâce à :**
 - Des volumes qui favorisent la concurrence,
 - Des achats « en gros ».
- **Mutualiser l'expertise et optimiser les procédures :**
 - Un type d'achat nouveau pour les communes,
 - Des règles spécifiques : un délai de validité des offres de 48 heures (par ex),
 - Du temps économisé, donc de l'efficacité.



Pourquoi un groupement d'achat ?



Le groupement gaz Drôme – Ardèche représente environ **100 GWh.**

Annonay : le plus important contributeur en Ardèche représente 5% du groupement

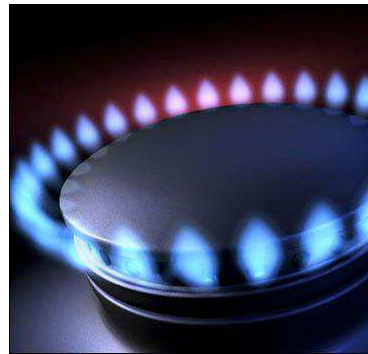
Saint Privat : le plus petit contributeur en Ardèche représente 0,03% du groupement



Une mise en concurrence complexe

- **Complexité du marché :**
 - Volatilité des prix (cotations boursières)
 - Indexations sur indices peu accessibles
- **Interactions compliquées entre GrDF et les fournisseurs**
 - SDE 07 est garant de la qualité du service public exploité par GrDF
 - SDE 07 est représenté par la FNCCR dans les échanges avec la CRE
- **Recensement des besoins**
 - Quels bâtiments ?
 - Quels types de consommation ?

III. QUE FAUT-IL FAIRE POUR ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDES ? COMMENT GÉRER LES DÉLAIS ?





Le groupement de commandes du SDE 07

- **Convention constitutive**
 - Précise les règles de fonctionnement du groupement,
 - Désignation du coordonnateur
- **Adhésions**
 - Délibération des communes (modèle fourni)
 - Période d'adhésion : jusqu'au **15 Octobre 2014**
- **Rôle du coordonnateur : Energie SDED**
 - Rédige les documents de consultation
 - Prépare et conduit les procédures
 - Publie les appels d'offres
- Sélectionne les fournisseurs



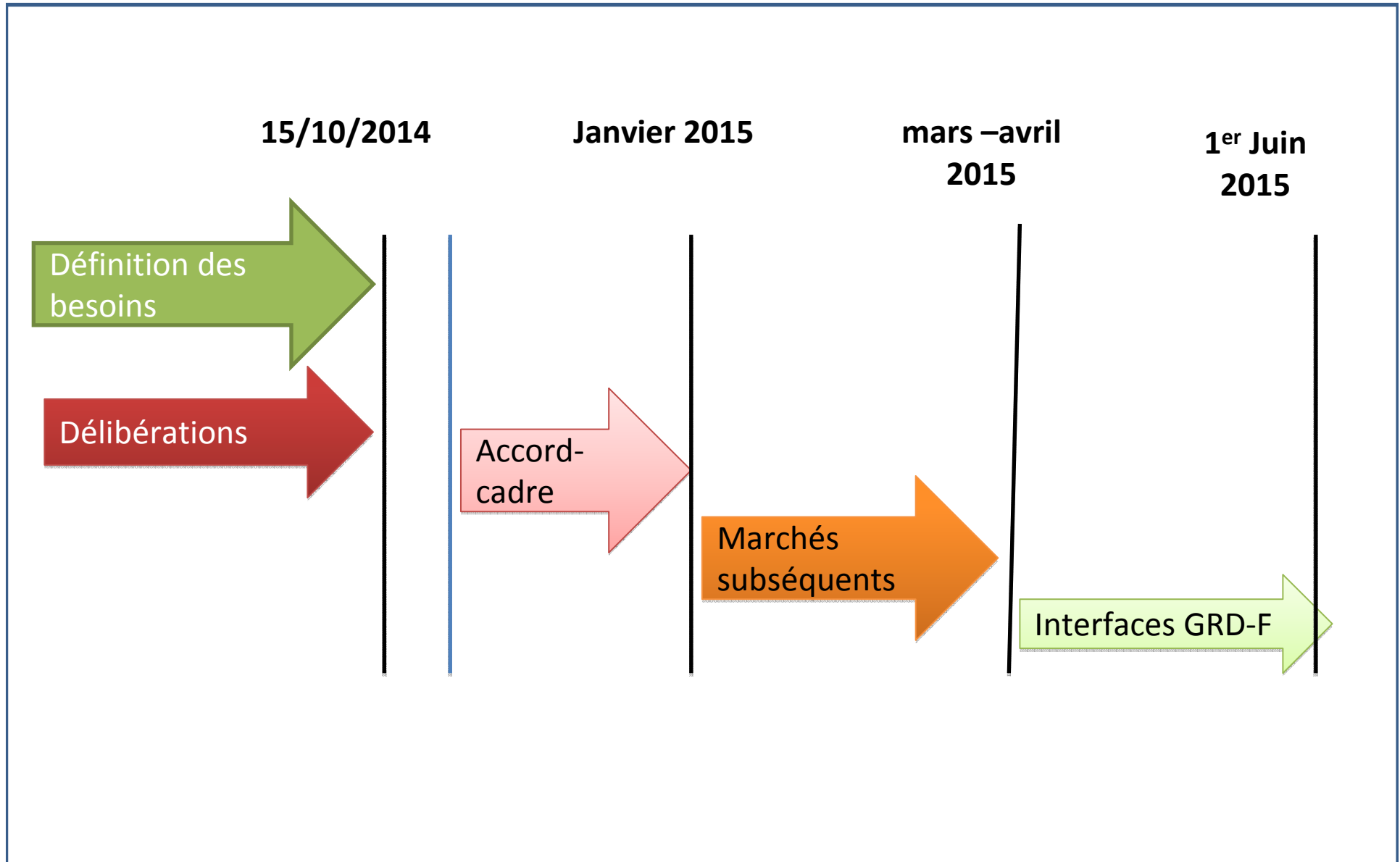


Les points essentiels de la convention constitutive du groupement

- **Souplesse pour les entrées et les sorties :**
 - Adhésion ou sortie du groupement selon les propres règles de chaque membre
 - SDE 07 tient à jour la liste des membres
- **Commission d'Appel d'Offres :** Celle du coordonnateur E. SDED
- **Procédure :** un marché public de type Accord Cadre avec des marchés subséquents
- **Dépenses du coordonnateur :** prises en charge par le SDE 07 et E. SDED

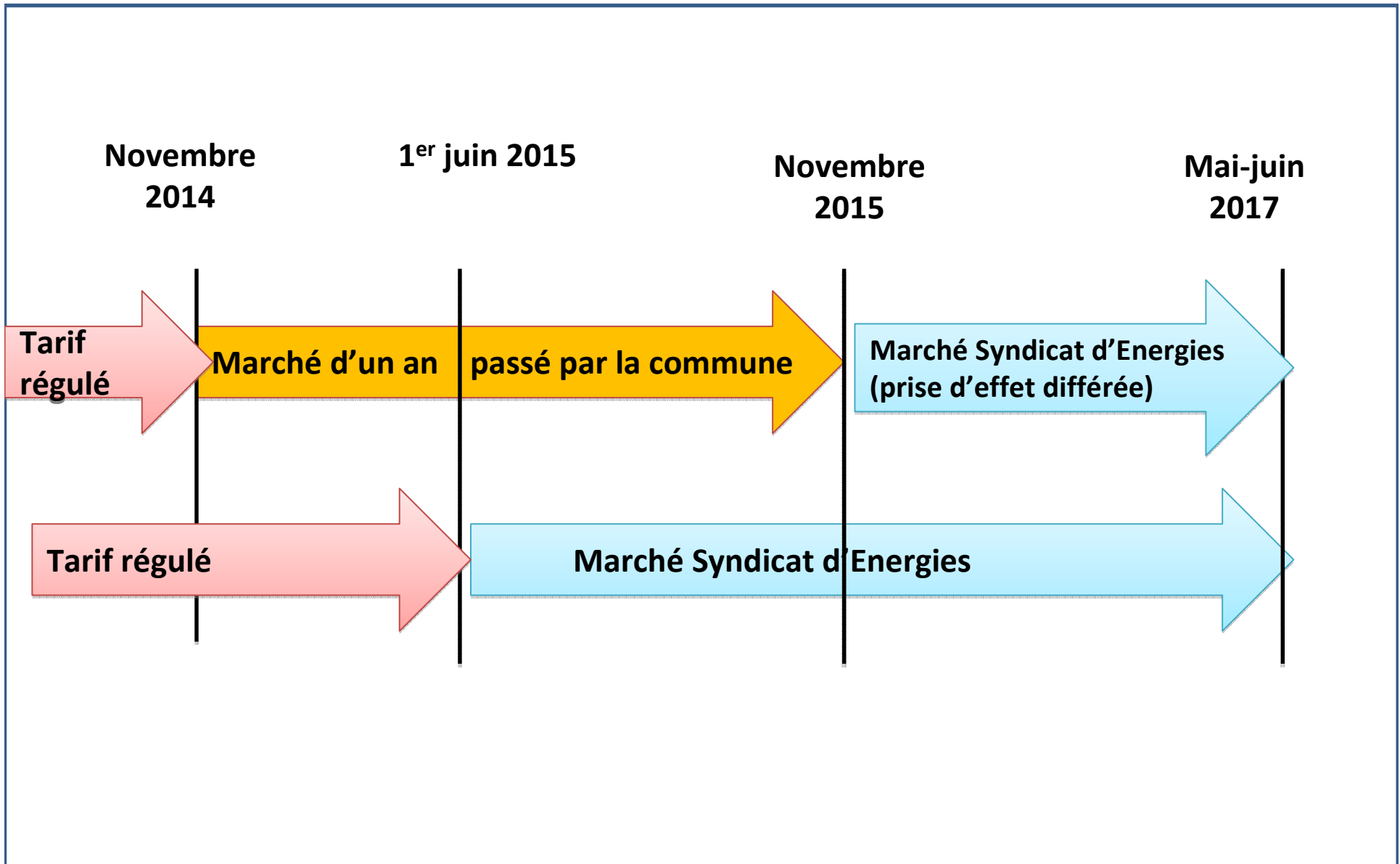


Un planning prévisionnel très contraint





Préconisation : négocier au plus vite un contrat





Energie SDED a constitué un Comité de Pilotage Technique : ouverture aux communes de l'Ardèche

- **Les premiers documents :**
 - Le contenu de la convention constitutive
 - Un « kit » à disposition des communes pour leur prochaine mise en concurrence de courte durée
- **Les objectifs pour les mois à venir :**
 - La durée d'achat, prix fixe/variable, indexation...
 - Le contenu des Documents de Consultation des Entreprises (cahiers des charges...)

IV. VERS UN GROUPEMENT D'ACHAT DE L'ELECTRICITE





Electricité: préparer l'échéance de décembre 2015

- **Formalisation d'un groupement en 2014**
 - Recensement des besoins : tarifs « jaune » et « vert » ($P > 36$ kW)
 - Proposition d'un groupement de commande « Electricité »

- **Lancement des marchés en 2015**
 - Eviter « l'embouteillage » du dernier trimestre
 - Marché de deux ans ?

Merci de votre attention !

